



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2023

Le Maire certifie :

1°/ Que tous les conseillers municipaux en exercice ont été convoqués dans les formes et délais prescrits par la loi, soit en date du 30 mars 2023,

2°/ Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 33 sur lequel il y avait 23 membres présents au début de la séance, à savoir :

Membres présents :

M. FARA, maire,

M. BOUTHEON, M. ROCHETTE, Mme MARMORAT, M. VASSELON, Mme JACQUEMONT, M. GEYSSANT, adjoints,

M. GAWEL, M. BARNIER, M. GRANGETTE, M. PINEL, Mme ROVERA, Mme DAVID, Mme CHELLIG, Mme AIVOLIOTIS, Mme CELLE, Mme CHAMPAGNAT, M. ARBAUD, Mme BRETON, Mme CHOUAL, M. RANCON, M. AKCAYIR, M. SIBAUD, conseillers municipaux,

Membres absents ayant donné pouvoir :

M. OLIVIER à M. FARA

Mme BRUYERE à Mme BRETON

M. BOURGIN à M. BARNIER

Mme BONJOUR à Mme DI DOMENICO

M. MAISONNIAL à M. BOUTHEON

Membres excusés :

Mme HAMIDI, Mme DI DOMENICO (arrivée au moment de la 2^{ème} délibération), M. SIMONETTI, Mme BURNICHON, Mme CHAUMAYRAC,

Président de séance : M. FARA

Secrétaire élu pour la séance : M. ROCHETTE

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° DCM-05042023-09

PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations, départs/arrivées, retraites, nominations...), il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} avril 2023 :

AGENTS TITULAIRES

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
AGENT DE MAITRISE		1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	
ADJOINT TECHNIQUE	6	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		2
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2	

AGENTS CONTRACTUELS

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
ADJOINT ADMINISTRATIF		1
ADJOINT TECHNIQUE		6
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1

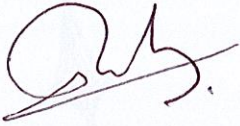
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité,

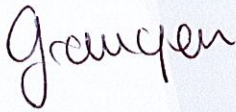
MODIFIE le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents.

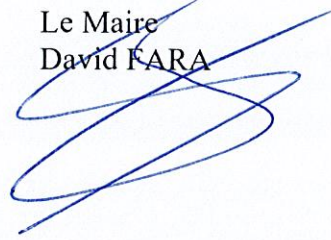
Le Secrétaire de séance
Michel ROCHETTE



Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 13/04/2023
Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services



Le Maire
David FARA



Conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou par l'application informatique "Télerecours citoyen" accessible par le site internet "www.telerecours.fr". La présente délibération peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.